



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Date: 29 April 2013

Ref: 278/13/PO

Architecture et Qualité de Vie

Environnement et Architecture durable: Analyse du Cycle de Vie

Position politique

Version finale (version originale: anglais)

Résolution GA2/13-8

Lors de sa session du 6 décembre 2013, l'Assemblée générale du CAE a adopté cette position politique sur l'Analyse du cycle de vie.

OBJECTIFS

Directive Efficacité énergétique, Directive sur la Performance énergétique des bâtiments, Stratégie Construction 2020

CONTEXTE

Extrait du Mémo de la Commission européenne du 8 juin 2012, annonçant la Stratégie "Construction 2020" de la Commission européenne, dont l'un des cinq objectifs clés est « Améliorer l'efficacité énergétique et la performance environnementale » :

« Le secteur de la construction joue un rôle extrêmement important dans l'économie européenne, générant près de 10% de son PIB et procurant 20 millions d'emplois, principalement dans des micros et petites entreprises. La performance du secteur de la construction peut influencer de manière significative l'ensemble de l'économie. La performance énergétique des bâtiments a un impact important sur la qualité de vie des européens. Dans les bâtiments à faible consommation d'énergie, 80% des coûts opérationnels peuvent être économisés grâce à des solutions de conception intégrées ; malgré cela le marché ne réagit encore que timidement ».

POINTS CLES DE LA POSITION DU CAE

- Les bâtiments ont un impact social, environnemental et économique considérable sur la vie des citoyens européens. Nous passons 90% de notre vie dans des bâtiments. Nous créons notre environnement bâti, puis il nous "façonne" pendant des décennies.
- Améliorer le parc immobilier existant afin de le rendre plus durable et plus efficace en termes de ressources est crucial : pour accélérer la reprise économique et être plus compétitif ; pour améliorer la vie des citoyens européens par un plus grand confort et une meilleure qualité de l'air intérieur, tout en contribuant à résoudre le problème de la pauvreté énergétique, une cause importante d'exclusion sociale.
- Le CAE soutient les efforts de la Commission européenne pour stimuler le secteur de la construction via la Stratégie "Construction 2020". Nous soutenons l'utilisation des fonds publics d'une manière durable, préférant la planification à long terme plutôt que des objectifs à court terme, appliquant une analyse du coût du cycle de vie et des critères basés sur la qualité durant tout le processus de passation des marchés de construction.
- La stratégie doit garantir que tous les travaux d'infrastructure dans les villes et les bâtiments neufs et existants, aient un niveau de qualité élevé (sûrs et sains) ; avec une longue durée de service et des coûts de maintenance et de fonctionnement bas et respectueux de

l'environnement. Ceci ne peut être que le résultat d'une approche intégrée de la conception, basée sur un programme technique complet et global.

POSITION DU CAE – RAPPORT SUCCINCT

Lorsqu'elles évaluent les investissements dans la construction, les personnes non-expertes ne tiennent compte que du **coût initial** et des premiers impacts de la construction, alors que ceux-ci ne représentent qu'une fraction des effets globaux des bâtiments sur l'environnement, l'économie et la société à un niveau local. Etant donné que les bâtiments sont un investissement à long terme, pour les décennies (parfois les siècles) à venir, il est essentiel de calculer leur valeur par rapport à leur impact à long terme. Il est important **de comprendre la performance des bâtiments tout au long de leur cycle de vie** ainsi que l'approche intégrée et complète de l'évaluation de l'investissement.

L'analyse du cycle de vie (ACV) **permet de comprendre** l'utilisation de l'énergie, les impacts environnementaux et le coût économique liés à toutes les phases du cycle de vie d'un bâtiment : **passation de marché, construction, fonctionnement et démantèlement**. L'analyse du cycle de vie envisage le bâtiment avec ses matériaux et éléments constitutifs, de leur extraction, leur fabrication et leur transport, jusqu'à leur utilisation, réutilisation, recyclage et évacuation en tant que déchets. L'application de l'ACV aux bâtiments doit respecter certains principes directeurs, qui prennent en compte le caractère singulier de chaque conception, la complexité de ses systèmes et les décisions qui y sont liées.

Un aspect important de l'ACV est l'**énergie consommée** par un bâtiment. Il existe deux types d'énergie : l'énergie "opérationnelle" et l'énergie "intrinsèque". Dans un "bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle", la majorité des impacts énergétiques sera intrinsèque. L'analyse du cycle de vie doit être prise en considération dans les certificats de performance énergétique, ainsi que lors de l'évaluation des émissions de dioxyde de carbone d'un bâtiment.

Pour comprendre et analyser l'impact environnemental et économique des constructions, il est **fondamental d'utiliser l'évaluation du cycle de vie** en tant qu'élément d'une approche holistique et intégrée. Les normes prescrites par le CEN/TC 350 fournissent un système complet d'évaluation de la durabilité des bâtiments basé sur une approche du cycle de vie. Pour encourager la construction et le développement durables, nous soutenons l'application de ces normes, en particulier pour les projets faisant l'objet de marchés publics.

Prendre en compte l'évaluation de la performance du bâtiment tout au long de la procédure de passation du marché, du processus de construction et de l'utilisation du bâtiment est bénéfique pour la santé et la sécurité des citoyens, pour la qualité de vie et pour la durabilité de l'environnement bâti.

PERSONNES DE CONTACT AU CAE

Auteurs de la note: Antoaneta Tsanova, Nicholas Galabov

Présidente du groupe de travail: Dr Judit Kimpian

Secrétaire général: Ian Pritchard

Secrétariat du CAE: info@ace-cae.eu

ANNEXES

Lien vers le site du CAE: www.ace-cae.eu